

Hopsim[®], l'hôpital simulé : Charte du formateur

| | | | |
|--|--|---|----------------------------|
| | Classement : - Cartographie des processus de Hopsim [®] - Processus de rattachement : « GFO : Gérer les formateurs » Site concerné : CHY | Version n°6 | MODE OPERATOIRE |
| | | Diffusé le : Mars 2024 Révision dans : 5 ans | SIMU.GFO-001 |
| | | Page 1 sur 3 | |

1° Objet et Mots-clés

Cette charte a pour objectif de définir le cadre déontologique de la fonction de formateur à Hopsim[®], l'hôpital simulé.

Mots-clés : Charte, formateur, Hopsim[®]

2° Domaine d'application

Secteurs et services concernés : Hopsim[®]

Professionnels concernés : L'ensemble des formateurs du centre

3° Définitions ou abréviations

Aucune

4° Documents associés

[Règlement intérieur](#)

Déclaration d'intérêts

5° Références bibliographiques

Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS 2024.

6° Historique des mises à jour et tableau des visas

| N° version | Date de validation | Historique des mises à jour (indications des modifications) | N° des pages modifiées de la nouvelle version |
|------------|--------------------|---|--|
| 1 | 06/03/2017 | Création | |
| 2 | 29/03/2017 | Mise à jour | |
| 3 | 01/01/2021 | Mise à jour | |
| 4 | 20/07/2021 | Mise à jour suite à changement de nom | |
| 5 | 01/09/2021 | Mise à jour : Contribution à la démarche qualité de Hopsim [®] | |
| 6 | Mars 2024 | Mise à jour | |

| | | |
|-------------------|---|--|
| Rédaction | Centre d'enseignement par Simulation Hopsim[®] : Equipe opérationnelle Hopsim [®] | |
| Relecture | Direction de la Qualité : BOUYANZER Kamal (ingénieur qualité) | |
| Validation | Hopsim[®] : Dr SECHERESSE Thierry (Médecin chef de service Hopsim [®]) | |

7° Description de l'activité

Cette charte vient en complément du règlement intérieur. Elle engage tous les membres signataires. Elle constitue le fondement éthique de leur pratique.

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés, mais aussi les formateurs et toutes les personnes associées, directes ou indirectes, dans la relation formateurs/formés.

Le formateur

Le formateur a reçu une formation professionnelle initiale théorique et pratique en pédagogie apte à créer une compétence d'exercice du métier de formateur.

Il s'engage à réactualiser sa formation tout au long de son exercice professionnel, via des participations à des sessions de formations complémentaires, à des conférences ou à des colloques.

Les formateurs participent eux-mêmes à une démarche continue d'évaluation et d'amélioration pédagogique, utilisant des outils validés (e.g. grille DASH®, OSAD®, etc.). Ils bénéficient de rencontres et formations continues régulières dans le cadre de la politique d'amélioration des pratiques de Hopsim®.

Confidentialité

Le formateur est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qu'il forme et en particulier ne communique aucune information à un tiers sur une personne sans son accord express. Toute information sur un apprenant est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur. Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le processus de formation ne peut ni commencer ni perdurer.

De même lors de la présentation de la session de formation, le formateur insiste sur la nécessité du respect des formés entre eux et veille à ce que cette préconisation soit appliquée. Il argumente également de l'intérêt du respect de la confidentialité.

Indépendance :

Le formateur se maintient dans une position d'indépendance. Dans un contrat implicite lié à la signature de cette charte, il s'astreint à ne rien communiquer du contenu des séances, ni à la hiérarchie de l'apprenant, ni à aucun autre tiers, et cela dans le seul intérêt de l'apprenant.

Le formateur garde sa liberté de refuser une mission de formation pour des raisons personnelles ou éthiques ou qui le mettrait en porte à faux par rapport à l'application de la présente charte.

Respect de la personne

Tout jugement de valeur sur les formés sera exclu du mode d'exercice du formateur.

Lorsqu'il sera fait appel à des personnes dans le cadre de la simulation avec partenaires simulés, toutes les dispositions seront prises pour garantir l'intégrité physique et le respect des personnes et de leur vécu psychologique. Aucune contrainte morale ne sera exercée sur ces personnes.

Attitude de réserve vis à vis des tiers

Le formateur observe une attitude de réserve vis à vis des tiers, publics ou confrères, au travers d'informations qu'il peut livrer sur l'exercice de son métier, lors d'interviews ou de conférences, pour éviter par exemple tout risque de reconnaissance de ses apprenants par autrui, ou encore d'utiliser ses apprenants à des fins médiatiques sans leur accord.

Devoirs envers l'organisation

Le formateur est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle le formé travaille. En particulier, le formateur garde une position extérieure à celle-ci et ne prend ni position ni ne s'ingère dans des questions internes. Il ne porte pas de jugements de valeur.

Obligation de moyen

Le formateur met en œuvre tous les moyens propres pour permettre, dans le cadre de la demande de l'apprenant, le développement professionnel et personnel de celui-ci, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

Contribution à la démarche qualité de Hopsim®

Le formateur définit les objectifs pédagogiques de la formation en lien avec les attentes de l'établissement. Il prend en compte les attentes des parties prenantes et adapte la pédagogie et le contenu de la formation. Il prend connaissance des processus qualité QUALIOPi appliqués à Hopsim®. Il assiste de manière régulière aux animations pédagogiques pour échanger sur la réglementation, le métier et la pédagogie ainsi que pour débriefer des différentes formations et faire le point sur les processus certifiés applicables (Stand Up Meeting hebdomadaire, formation continue de formateurs, etc.). Il répond aux enquêtes de satisfaction à destination des équipes pédagogiques.

Recours

Toute organisation ou toute personne peut avoir recours volontairement à la structure en cas de non-respect de l'une des règles édictées par la présente charte, ou en cas de conflit avec un formateur. Les formateurs de la structure peuvent rappeler dans toute communication professionnelle, qu'ils sont tenus au respect de la charte déontologique de Hopsim®

Je, soussigné (e) reconnait avoir pris connaissance de cette charte.

Date

Signature

8° Annexe

Aucune